

# Message sur la réforme des retraites

La CNIL rappelle à l'ordre deux ministères



## LES INVESTIGATIONS

Le 26 janvier 2023, dans le contexte du vote de la réforme des retraites, un courriel a été envoyé à 2 346 303 agents publics actifs via les adresses électroniques renseignées sur la plateforme qui sert notamment à l'envoi des bulletins de salaires (ENSAP).

Ce message renvoyait vers une vidéo du ministre en charge de la Fonction publique relative à la réforme des retraites.

**La CNIL a reçu près de 1 600 plaintes à ce sujet.**



## LES MANQUEMENTS

Le décret régissant l'ENSAP n'autorise pas une utilisation de ce fichier administratif pour une communication de nature politique.

En utilisant les adresses électroniques des agents publics pour l'envoi de cette vidéo, les ministères mis en cause ont utilisé ces données personnelles de manière incompatible avec l'objectif du fichier.



## LA DÉCISION

La CNIL a rappelé publiquement à l'ordre :

- le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, qui a envoyé le message ;
- le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui gère le fichier ENSAP.